

Dossier d'inscription "SPECIAL INTERNAT" Rentrée 2023 = 2024



BATIMENT CFA EVREUX

1006 rue Jacquard - ZI La Madeleine CS 83501 27035 EVREUX CEDEX Tél : 02.32.23.09.89 cfabtp.evreux@ccca-btp.fr www.batimentcfanormandie.fr

FAISANT ACTE DE CANDIDATURE POUR L'APPRENANT :

Nom Prénom: «NOM_APPRENANT» «PRENOM_APPRENANT»

Date de naissance : «DATE_NAISSANCE_APPRENANT»

Formation préparée au CFA: «NOM FORMATION APPRENANT»

Textes à lire très attentivement et à remplir par la famille et l'apprenti :

- ▶ La charte de l'utilisateur de l'hébergement
- ▶ Le déroulement des soirées

signature obligatoire.

Le directeur, David ROUSSEAU





Table des matières

- 1. Charte de l'utilisateur de l'hébergement
- 2. Chronologie des soirées et des nuitées



Nom Prénom: «NOM APPRENANT» «PRENOM APPRENANT»

Date de naissance: «DATE_NAISSANCE_APPRENANT»

Formation préparée au CFA: «NOM_FORMATION_APPRENANT»

CHARTE DE L'UTILISATEUR DE L'HEBERGEMENT

Je m'engage:

- A ne jamais oublier ma paire de draps, mon oreiller, mon nécessaire de toilette et à entretenir une bonne hygiène corporelle.
- A signaler chaque lundi soir, toutes dégradations ou usures constatées à l'animateur de service.
- A ne pas changer de chambre sans autorisation du personnel d'encadrement et à ne pas fréquenter une autre chambre que la mienne pour éviter les soupçons de vol.
- A prendre soin de ma chambre, de son mobilier et des équipements ; faciliter le nettoyage des agents de service en ne laissant rien trainer au sol ; à plier chaque vendredi matin couvertures et dessus de lit.
- A aviser l'éducateur de service d'une prise de médicament faisant suite à un traitement médical.
- A ne jamais introduire et consommer dans l'établissement, alcool et produit stupéfiant.
- A vivre en bonne intelligence avec mes camarades, à ne pas perturber la tranquillité de chacun et le repos de tous.
- A écouter scrupuleusement toutes les recommandations et consignes dictées par les animateurs soucieux de préserver l'état des lieux, l'entente, et l'organisation des activités.
- A respecter les consignes de sécurité en cas d'évacuation d'urgence.
- A respecter les horaires, à ne pas sortir de l'établissement sans encadrement ou autorisation ; à avoir un comportement mature et réfléchi, garant de mes responsabilités, digne d'un salarié d'entreprise du BTP.
- En cas de tapage nocturne, d'agression verbale, d'altercation physique, d'ivresse, de consommation de stupéfiant, de manque de respect du personnel, d'insolence, je serai exclu de l'hébergement.

<u>Je m'engage à assumer mes actes. Le non-respect du règlement de l'internat entrainera mon exclusion</u>.

Signature de l'apprenti :



Chronologie des soirées et des nuitées

16h45: fin des cours

16h45-17h: accès aux chambres et aux activités

19h: ouverture de la restauration

21h30 : fin des activités et accès à l'hébergement

22h: extinction des feux et fin des déplacements

7h-7h30: réveil en autonomie

7h45 – 8h15h: accès restauration

8h45 : début des cours